



COMMUNIQUE DE PRESSE

LA REPUBLIQUE DU CONGO BENEFICIE DE L'INITIATIVE POUR LA SUSPENSION DU SERVICE DE LA DETTE (ISSD)

En application de la fiche relative à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) également approuvée par le G20, le Club de Paris a reconnu que la République du Congo est éligible à bénéficier de l'initiative. Par conséquent, les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont accepté d'accorder à la République du Congo une suspension du service de la dette pour une durée déterminée, du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

Le gouvernement de la République du Congo s'est engagé à consacrer les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses dédiées à atténuer l'impact sanitaire, économique et social de la crise COVID-19. Le gouvernement de la République du Congo s'est également engagé à demander à tous ses autres créanciers officiels bilatéraux un traitement du service de la dette conforme à la fiche agréée.

Cette initiative contribuera également à aider la République du Congo à améliorer la transparence et la gestion de la dette.

Les créanciers du Club de Paris continueront de se coordonner étroitement avec les autres parties prenantes lors de la phase de mise en œuvre de cette initiative, en particulier lorsqu'ils envisageront une éventuelle prolongation de la période de suspension.

A ce jour, 30 pays éligibles ont officiellement demandé au Club de Paris à bénéficier de l'application de l'ISSD. Parmi ces pays, 12 pays ont désormais signé un protocole d'accord avec le Club de Paris. Pour ces 12 pays, le montant total des échéances en 2020 ainsi différées atteint environ 1,1 milliard de dollars à ce jour, auquel s'ajoute le report d'arriérés préexistants.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

2. Les membres du Club de Paris qui participent à la réorganisation de la dette de la République du Congo sont les gouvernements de la Belgique, du Brésil, de la Fédération de Russie et de la France.

Les observateurs de l'accord sont les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.